

ACTION URGENTE

CORÉE DU SUD. UN MILITANT DÉTENU À L'ISOLEMENT

Lee Jin-young a été placé à l'isolement après avoir été inculpé au titre de la Loi relative à la sécurité nationale pour avoir diffusé sur Internet des documents qui, selon les autorités sud-coréennes, « bénéficiaient » à la Corée du Nord. S'il est déclaré coupable, il encourt jusqu'à sept ans d'emprisonnement.

Lee Jin-young, militant travailliste et propriétaire de la bibliothèque en ligne Labour Books, a été arrêté et placé en détention le 5 janvier 2017, et inculpé le 3 février 2017 d'infraction à l'article 7 de la Loi relative à la sécurité nationale pour avoir diffusé des documents bénéficiant prétendument à des « organisations hostiles au gouvernement ». Selon son épouse, Lee Jin-young est actuellement détenu à l'isolement, et n'est autorisé à sortir de sa cellule, chaque jour, qu'une heure pour faire de l'exercice et 10 minutes pour recevoir des visiteurs venant de l'extérieur. Sa santé mentale suscite des inquiétudes, car il a fait l'objet d'un diagnostic de trouble panique.

En juillet 2016, six mois avant l'arrestation de Lee Jin-young, la police a saisi plus de 100 livres, 10 documents de recherche, un disque dur et d'autres dispositifs de stockage électroniques lors d'une descente à son domicile effectuée tôt le matin. Il a fait l'objet de cette perquisition, et finalement d'une arrestation, pour avoir prétendument enfreint la Loi relative à la sécurité nationale, texte que les autorités sud-coréennes utilisent régulièrement pour restreindre les droits aux libertés d'expression, d'opinion, d'association et de réunion pacifique. Bien que les ouvrages saisis aient été considérés comme bénéficiant à une « organisation hostile au gouvernement », à savoir la Corée du Nord, on trouve facilement nombre d'entre eux en bibliothèque et en librairie. S'il est déclaré coupable, Lee Jin-young risque jusqu'à sept ans d'emprisonnement.

Lee Jin-young, 67 ans, est un militant qui a été déclaré coupable à deux reprises (dans les années 1980 et 1990), au titre de la Loi relative à la sécurité nationale, d'avoir organisé des groupes d'étude sur la philosophie politique en Corée du Sud. En 2016, il a participé à une grève de 74 jours et a été suspendu de ses fonctions avant d'être arrêté.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en coréen, en anglais ou dans votre propre langue :

- demandez aux autorités d'abandonner immédiatement les charges qui pèsent sur Lee Jin-young et de le libérer dans les meilleurs délais, puisqu'il est poursuivi uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit fondamental à la liberté d'expression ;
- priez-les, dans l'attente de la libération de Lee Jin-young, de mettre immédiatement fin à sa détention à l'isolement, et de veiller à ce qu'il bénéficie de suffisamment de contacts humains avec le monde extérieur ainsi que de soins médicaux adéquats ;
- engagez-les à cesser d'utiliser de façon arbitraire la Loi relative à la sécurité nationale et à modifier ce texte sur le fond ou à l'abroger, ainsi qu'à veiller à ce que la Corée du Sud se conforme aux obligations qui sont les siennes en vertu du droit international, à savoir respecter, protéger et traduire dans les faits les droits aux libertés d'expression, d'opinion et d'association et de réunion pacifiques.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 10 AVRIL 2017 À :

Inspecteur en chef du centre de détention de Nambu (Séoul)

Chief Inspector,
Seoul Nambu Detention Center
Park Byeong-yong
865 Geum-o Ro (Cheon-wang dong)
Guro-gu, Seoul
Fax : +82-2-2105-0220

Formule d'appel : Dear Chief Inspector, / Monsieur,

Ministre de la Justice

Kim Hyun-woong
Gwanmun_ro 47, Gwacheon-si, Kyunggi-do,
République de Corée 13809
Fax : +82-2-2110-0350
Twitter : @happymoj
Facebook : www.facebook.com/mojkorea/

Formule d'appel : Dear Minister, / Monsieur le Ministre,

Premier ministre

Hwang Kyo-ahn
Government Complex Sejong,
261 Dasom-ro,
Sejong-si, République de Corée
Twitter : @PrimeMinisterKR
Facebook :
<https://www.facebook.com/PM0415HwangKyoahn/>

Formule d'appel : Your Excellency, / Monsieur le Premier Ministre,

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Corée du Sud dans votre pays. Insérez les adresses ci-dessous :

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number Email address Salutation .

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 20/17. Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/fr/documents/asa25/5532/2017/fr/>

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

CORÉE DU SUD. UN MILITANT DÉTENU À L'ISOLEMENT

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Lee Jin-young a été inculpé d'infraction à l'article 7 de la Loi relative à la sécurité nationale, texte à la formulation floue souvent utilisé par les autorités sud-coréennes pour placer en détention des personnes qui ne représentent pourtant aucune menace pour la sécurité. Les enquêtes, les placements en détention et les poursuites ordonnés en vertu de ce texte sont en réalité une forme de censure qui vise à intimider et à emprisonner les personnes qui exercent leur droit à la liberté d'expression, y compris celles accusées d'avoir publié et diffusé des documents considérés comme « bénéficiant » à la Corée du Nord. Ces mesures conduisent à des violations des libertés d'expression, d'opinion et de réunion et d'association pacifiques, en particulier lorsque les personnes concernées sont perçues comme critiques à l'égard des politiques sud-coréennes.

L'article 7 de la Loi relative à la sécurité nationale prévoit des sanctions pour quiconque « fabrique, importe, reproduit, détient, transporte, distribue, vend ou achète tout document, dessin ou autre support d'expression » dans le but de « louer, promouvoir ou étendre les activités d'une organisation hostile au gouvernement », en général la Corée du Nord. Les mots « louer » et « promouvoir » ne sont pas définis clairement dans le texte et cette disposition est utilisée arbitrairement contre des personnes ou des organisations ayant des opinions différentes de celles du gouvernement sur diverses questions, y compris les relations avec la Corée du Nord. Les personnes qui abordent des questions concernant la Corée du Nord dans les médias traditionnels ou sur les réseaux sociaux, organisent des réunions à ce sujet ou ne font que chanter des chansons nord-coréennes risquent de faire l'objet d'une information judiciaire et de poursuites.

Amnesty International reconnaît que tout État a le droit et le devoir de protéger ses citoyens et que certains pays rencontrent des problèmes de sécurité particuliers. La Corée du Sud est certes confrontée à des problèmes de sécurité liés spécifiquement à la Corée du Nord mais cela ne doit en aucun cas servir à priver des personnes du droit d'exprimer des opinions politiques divergentes et d'exercer leurs droits humains, y compris le droit à la liberté d'expression, qui est inscrit dans des textes juridiques et des normes de niveau international comme le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP). Amnesty International et d'autres organisations nationales et internationales de défense des droits humains ont exhorté la Corée du Sud à modifier sur le fond, voire à abroger, la Loi relative à la sécurité nationale afin de se conformer aux droits et normes internationaux en matière de droits humains.

L'isolement d'un détenu pendant 22 heures par jour ou plus sans contact humain réel est constitutif de l'isolement cellulaire (Règle 44 de l'Ensemble de règles minima des Nations unies pour le traitement des détenus, dites Règles Mandela). En vertu du droit international et des normes internationales en matière de droits humains, l'isolement cellulaire ne doit être utilisé que dans des cas exceptionnels, pendant des périodes brèves et sous surveillance judiciaire. Dans certaines circonstances, l'isolement cellulaire est assimilable à une forme de torture ou à d'autres mauvais traitements, en particulier s'il est prolongé (période de plus de 15 jours consécutifs), ou si le placement à l'isolement d'une personne avant son procès est employé intentionnellement pour obtenir des informations ou des aveux, et si des douleurs ou des souffrances sont infligées.

Nom : Lee Jin-young

Homme

Action complémentaire sur l'AU 20/17, ASA 25/5771/2017, 27 février 2017